

BULLETIN DE GENEROSITE ET DE SOUTIEN REGULIER

A renvoyer dès aujourd'hui avec un RIB ou un RIP

Numéro d'émetteur national 485225

Oui, je veux faire un geste solidaire en faveur des accidentés de la vie.

Merci de prélever de mon compte, le 5 du mois :

- 5 euros
 10 euros
 20 euros
euros

- Chaque mois
 Chaque trimestre

A partir du mois de :.....

Accord de don direct en faveur de la FNATH

Association des accidentés de la vie: 10, rue du Château d'Eau - 31140 Aucamville

Nom.....

J'autorise l'établissement de mon compte à prélever mon don à la FNATH. Je pourrais en faire suspendre l'exécution par simple demande à la FNATH et à l'établissement teneur de mon compte, signifiée au plus tard le 20 du mois précédent.

Prénom.....

Adresse.....

Fait à :

Le :

Signature :
(obligatoire)

Code postal.....

Ville.....

E-mail..... @.....

AUTORISATION DU PRELEVEMENT AUTONOMIQUE
A remplir et retourner, signée, à :
FNATH, association des accidentés de la vie,
10, rue du Château d'Eau - 31140 Aucamville
Joindre obligatoirement un RIB ou un RIP

Désignation de votre compte

Code
établissement

Code
guichet

Numéro
de compte

Clé
RIB

/-/-/-/-/-/-/-

/-/-/-/-/-/-/-

/-

/-/-/-

Coordonnées de l'établissement teneur de votre compte

Nom.....

Ville.....

Code postal /-/-/-/-/-/-/-

Rigueur et transparence financière

Depuis plus de 91 ans, la FNATH, association reconnue d'utilité publique, protège, défend et conseille les personnes accidentées. Grâce à notre gestion rigoureuse, **85% des dons reçus sont consacrés à des actions en faveur des personnes accidentées de la vie.**

Sur 50 €, 41.60 € sont consacrés à ces actions.

Réduction d'impôts

En début d'année, nous vous ferons parvenir un reçu fiscal.

Vous pouvez déduire 66% du montant total de votre don, dans la limite de 20% du revenu net imposable.

Un don de 25 € revient réellement à 8.50 €. Un don de 35 € revient réellement à 11.90 €. Un don de 50 € revient réellement à 17€.